

Conditions de remboursement

art IV . D de la réglementation générale FFSA stipule :

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

Conditions HVM Racing :

- Si la demande est reçue entre 10 jours et plus avant la compétition, aucune retenue ne sera appliquée et la modification d'épreuve sera sans frais.
- Si la demande est reçue dans les 10 derniers jours* précédents l'épreuve, l'inscription sera décalée aux conditions ci-dessous :
 - Si inscription et paiement au tarif minoré, retenue de 100 €
 - Si inscription et paiement au tarif normal, retenue de 30%

*La date de décompte retenue est celle de l'ouverture de l'accueil des concurrents et donc du jeudi veille des essais qualifs.

Aucun remboursement ne peut être fait en cas d'absence ou d'abandon ou désistement dès lors que les vérifications administratives ont été effectuées.

Essais privés : En cas de demande d'annulation reçue dans les 10 jours précédant la séance, celle-ci pourra être reportée sur une prochaine épreuve du même type **à condition que la séance commandée ait pu être revendue** (à l'avance ou sur place).